

Interpellation

« Détournement du préavis no 5-2021 du 10 mai 2021 et du point 6 concernant ce même préavis noté dans le procès verbal de la séance no 2-2021 », suite et pas fin...

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Rappel du point 6 des conclusions du préavis No 5-2021 :

« LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY décide, de demander à la Municipalité de trouver une solution afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l'avenue de la Confrérie »

Lors de mon interpellation du 27 septembre, je m'étonnais de constater qu'en plus de la future création de la piste cyclable, la nouvelle Municipalité a décidé, sans autorisation et vote du Conseil communal, de supprimer 11 places de stationnement et de construire 2 terrasses.

et 22 places motos/vélos. Aussi je me demande comment ces derniers (en parlant des vélos) pourront tenir sans arceau ou autre moyen. De plus, depuis ces réalisations, il suffit de passer plusieurs fois dans le quartier pour constater que c'est une hérésie au vu de la très faible quantité voire absence de personnes qui utilisent ces nombreuses places. Quant aux terrasses, tout le voisinage se demande bien à quoi elles vont servir.

Je suis surprise et indignée que dans l'intervalle de la réponse de la nouvelle municipalité à mon interpellation, qui n'a pas encore été portée à l'ordre du jour de notre Conseil, que notre exécutif n'ait pas stoppé les travaux prévus (à part la création non-contestée de la piste cyclable).

L'interpellatrice souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la nouvelle municipalité n'a pas stoppé les travaux, dans l'intervalle de la réponse de l'interpellation du 27 septembre ?
2. Suite à toutes ces décisions que la nouvelle municipalité a prise sans qu'elles soient votées par le conseil communal est-ce que notre rôle de conseiller/ère communal/e est encore de mise, servons- nous encore à quelque chose ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses futures réponses à mes questions.

Déposée et lue le 8 novembre 2021

Olivera Gironi

Conseillère communale

Les Conseillères et Conseillers ci-dessous soutiennent cette interpellation :

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being more legible and others being more stylized or cursive. They are positioned below the text indicating their support for the interpellation.